

**délibération :**  
**D\_2025\_3\_2**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 13

Date de convocation du : 16 Juin 2025

Présents : 10

**Présents** : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 13

**Objet : Demande de  
subvention européenne  
programme leader pour  
aire de camping car**

**Pouvoirs :**

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Elodie Jacques  
Madame PORTALURI Célia a donné pouvoir à Marie-Odile Foy  
Madame DEVANLAY Armelle a donné pouvoir à Antoine Genet

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame PORTALURI Célia, Madame DEVANLAY Armelle

**Secrétaire de Séance :** Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une aire de camping cars de 12 emplacements avec pour partie la collaboration de la société Camping Car Park au lieudit "La Cerisière" à Chouilly.

Il précise que ce projet d'un montant ht de 241 122.74€ est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part de l'Europe avec le dispositif des fonds Leader.

Le Conseil Mnicipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Décide la réalisation de l'aménagement d'une aire de camping cars (12 emplacements) au lieudit "La Cerisière" pour un montant de 241 122.74€ ht
- Autorise le maire à solliciter l'aide financière de l'Europe d'un montant de 40 000.00€
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Lot 1 voirie et réseaux divers pour 167 448.90€ HT  
Lot 2 aménagements paysagers pour 73 673.84€ HT

Subventions notifiées

- Préfecture de la Marne DETR pour 54 052.00€
- Département de la Marne : 19 950€
- Commnauté d'agglomération Epervay (développement touristique) : 26 742€
- Commuauté d'agglomération Epervay (charte paysagère) : 49 258€

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 051-215101437-20250623-09S20250623D002-DE

Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 051-215101437-20250623-09S20250623D002-DE

Département de la Marne

-----  
Arrondissement  
d'Epervay  
-----

Commune de Chouilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

délibération :  
D\_2025\_3\_2

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 13

Date de convocation du : 16 Juin 2025

Présents : 10

**Présents** : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

Votants : 13

**Pouvoirs** :

**Objet : Etude de faisabilité  
immeuble 24 Grande Rue**

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Elodie Jacques  
Madame PORTALURI Célia a donné pouvoir à Marie-Odile Foy  
Madame DEVANLAY Armelle a donné pouvoir à Antoine Genet

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame PORTALURI Célia, Madame DEVANLAY Armelle

**Secrétaire de Séance** : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire rappelle à l'assemblée qu'après l'acquisition par la commune en avril dernier de l'immeuble du 24, Grande Rue, comprenant le commerce de la brasserie et deux appartements, il est nécessaire de faire une étude de faisabilité pour estimer les travaux de réhabilitation et présente un devis de la société AC PRO BAT d'un montant de 4200.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents de faire réaliser cette étude et accepte le devis de la société AC PRO BAT d'un montant de 4 200.00€ TTC.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 051-215101437-20250623-09S20250623D001-DE